

MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX

BORDEREAU DES PRIX

Représentant du pouvoir adjudicateur

Madame Le Maire de Lothey

Objet du marché

TRAVAUX DE MODERNISATION DE LA VOIRIE COMMUNALE – PROGRAMME 2016

N° Prix	<u>Désignation du Prix et Prix unitaire en toutes lettres (Hors taxes)</u>	Prix unitaire en chiffres (HT)
1	<p><u>Couche d'accrochage avant mise en oeuvre d'enrobés</u></p> <p>Ce prix rémunère : la fourniture, le transport et le répandage d'émulsion de bitume à raison de 300 grammes de bitume résiduel au mètre carré en couche d'accrochage pour les enrobés.</p> <p>Le mètre carré :</p>	M ²
2	<p><u>Enrobés 120 kg/m²</u></p> <p>Ce prix rémunère la fourniture, le transport et la mise en œuvre de béton bitumineux 0/10 sur chaussée à raison de 120 kg/m², comprenant le réglage, le nivellement, le compactage à chaud et toutes sujétions de mise en œuvre.</p> <p>La tonne :</p>	T
3	<p><u>Rabotage chaussées et/ou engravures en rive ou transversales</u></p> <p>Ce prix rémunère :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La signalisation temporaire pendant les travaux et jusqu'à la mise en oeuvre des enrobés. - Le rabotage de chaussées et/ou engravures en rive ou transversales sur une profondeur moyenne inférieure ou égale à 5 cm, y compris aspiration, transport et mise en dépôt des matériaux. <p>Le mètre carré :</p>	M ²
4	<p><u>Revêtement tricouche 10/14 avec pré-gravillonnage</u></p> <p>Ce prix rémunère :</p> <p>Un pré gravillonnage à sec à raison de 6 l/m² de 10/14, un premier répandage d'émulsion de bitume à 60% à raison de 2 kg/m² suivi d'un gravillonnage 10/14 à raison de 8 l/m² et d'un cylindrage léger.</p> <p>Un deuxième répandage d'émulsion de bitume à 60% à raison de 2 kg/m² suivi d'un gravillonnage 6/10 à raison de 6 l/m² et d'un cylindrage poussé.</p> <p>Un troisième répandage d'émulsion de bitume à 60% à raison de 2 kg/m² suivi d'un gravillonnage 4/6 à raison de 6 l/m² et du cylindrage.</p> <p>Tous travaux préparatoires, fournitures, transport, sujétions et main d'oeuvre comprises. Le balayage des rejets sera réalisé dans les quinze jours après les travaux.</p> <p>Le mètre carré :</p>	M ²

<p>5</p>	<p><u>Enduit bicouche</u></p> <p>Ce prix rémunère la fourniture et la mise en œuvre d'un enduit bicouche, y compris le transport, l'incidence de l'amenée, du transfert et du repliement du matériel.</p> <p>Il comprend également le nettoyage et le balayage de la chaussée à enduire, le grattage des matériaux adhérents lorsque la surface en cause n'excède pas 0,5 % de la surface à enduire, la protection des tampons, bouches à clés, bordures, caniveaux, murs et façades, le nettoyage après enduit, la mise en œuvre du liant suivant le dosage prescrit par le maître d'œuvre, le répandage des gravillons 10/14 et 4/6 suivant les prescriptions et dosage définis au C.C.T.P., le compactage en trois passes minimum, le balayage systématique par aspiration des gravillons volants de rejet et l'enlèvement des granulats sur accotements.</p> <p>Ce prix comprend également la signalisation de chantier (cf. à l'instruction du CCTP chap VI). Cette dernière sera maintenue pendant 48 heures après l'exécution, à charge de l'entreprise.</p> <p>Y compris la fourniture et la mise en œuvre de dope.</p> <p>Le mètre carré :</p>	<p>M²</p>
<p>6</p>	<p><u>Revêtement bicouche au bitume fluxé</u></p> <p>Ce prix rémunère :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La signalisation temporaire, - Le balayage et le grattage de la chaussée, - L'exécution d'un revêtement bicouche comprenant deux couches de bitume fluxé 80/100 avec un dosage total de 2.3 kg/m², le dopage dans la masse ou en surface, le gravillonnage en gravillons 6.3/10 lavé B1 à raison de 8 l/m² et en 4/6.3 lavé B1 à raison de 7 l/m², le compactage au compacteur à pneus, l'aspiration ou le balayage des rejets. <p>Ce prix comprend la fourniture, le transport, et le répandage de bitume fluxé, la fourniture, le chargement le transport et la mise en oeuvre de gravillons et s'applique au mètre carré de chaussée revêtue.</p> <p>Le mètre carré :</p>	<p>M²</p>
<p>7</p>	<p><u>Mise à niveau de regard</u></p> <p>Ce prix rémunère la mise à niveau de regard divers de réseaux publics, comprenant le descellement et le scellement du cadre avec fixations mécaniques et toutes sujétions.</p> <p>L'unité :</p>	<p>U</p>

A _____, le

Le candidat

A Lothey, le

Le maire de Lothey

Catherine LEPORCQ